

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 juin 2026

Le cinq juin deux mille vingt-six le conseil municipal de la commune d'Etoile-sur-Rhône, dûment convoqué en date du 29 mai 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CHAZAL, Le Maire

PRESENTS (24) : Françoise CHAZAL, Yoann DURIF, Florence CHAREYRON, Daniel IMBERT, Christian SALENDRES, Anne KLEINHENY, Yoann DUMONT, Anne-Marie DUBOIS, Fabrice GIRAUDEAU, Christine GONÇALVES CARDOSO, Ana GRAILLAT, Justine MESTRALLET, Christian BERNARD, Caroline PONCIN ROSILLE, Louison BLACHE, Magali BERNARD, Alexandre BOULINGRIN, Adeline SOULAT, Jean-Christophe CHASTANG, Marie-Claire FAURE, Nathalie DUCROS, Pierric PAUL, Odile MOURIER, Valérie LECLERE.

Absents ayant donné pouvoir (5) : Marion BEYRIE pouvoir à Anne KLEINHENY, Adrien CHAPIGNAC pouvoir à Yoann DUMONT, Sylvain LAVIE pouvoir à Françoise CHAZAL, Christophe LAVIGNE pouvoir à Yoann DURIF, Julien MOURON pouvoir à Justine MESTRALLET.

Florence CHAREYRON est désignée secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 28 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

DEL-2026-049) CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE D'ETOILE SUR RHONE ET "MA MUTUELLE REGION AUVERGNE RHONE ALPES" - AUTORISATION DU MAIRE DE SIGNER

Madame le maire informe le conseil municipal que dans le but de préserver le pouvoir d'achat, de renforcer la solidarité et d'améliorer l'accès aux soins, la Région Auvergne Rhône Alpes et ses partenaires, proposent aux citoyens une couverture adaptée à leurs besoins et à des prix compétitifs. Le dispositif mis en place vise à garantir sur le long terme un tarif avantageux pour les souscripteurs, en limitant l'évolution des prix à une augmentation annuelle modérée.

Ceci permettra de maintenir des tarifs préférentiels et de positionner l'offre parmi les plus compétitives de la Région.

La Région Auvergne Rhône Alpes a donc par délibération approuvé le principe de mise en œuvre d'une couverture santé régionale, et lancé un appel pour ce faire un Appel à Manifestation d'Intérêt auprès des mutuelles, assureurs et intermédiaires d'assurance.

C'est ainsi que Radiance Mutuelle (Groupe Malakoff Humanis), Miltis, Précocia, Entrenous et groupe Uitsem- Smerra se sont portées candidats et ont présenté une offre en avril 2024.

Leurs offres ayant été jugées conformes aux attentes de la Région, ils sont ainsi devenus des Partenaires de la Région, et ce notamment par le biais d'une convention de partenariat récapitulative des engagements de la Région et des partenaires.

Afin de formaliser la collaboration de la commune avec ces mutuelles, il est proposé au Conseil municipal d'accepter la signature d'une convention de partenariat avec la mutuelle Régionale de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Considérant que l'accès à une couverture santé de qualité constitue un enjeu majeur pour les administrés, et que la Région Auvergne Rhône Alpes propose une mutuelle à tarifs préférentiels pour les habitants des communes partenaires,

Considérant que cette mutuelle a pour objectif de favoriser l'inclusion sociale et d'améliorer l'accès aux soins pour tous,

Après en avoir délibéré

Le conseil Municipal décide à l'unanimité

- **D'APPROUVER** les termes de la convention de partenariat
-
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec la mutuelle Régionale de la Région Auvergne Rhône Alpes

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun 38 022 GRENOBLE, ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal susmentionné. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ETOILE SUR RHONE

Le 05 juin 2026

Le Maire

Françoise CHAZAL